

CTSD extraordinaire 1^{er} et 2nd degrés Déclaration liminaire de la FSU 93

—
mercredi 20 mai 2020



Monsieur le Directeur académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

Le Président de la République a décidé la réouverture des écoles le 11 mai malgré l'avis contraire du conseil scientifique, des autorités sanitaires et des organisations syndicales, et cela quelle que soit la classification du département.

Pour cette réouverture prévue dans la semaine du 11 mai, la FSU 93 a exigé que toutes les garanties sanitaires soient mises en place avant toute réouverture. Le protocole sanitaire est arrivé extrêmement tardivement.

Le 7 mai dernier, le gouvernement a confirmé que l'ensemble de l'Île-de-France restait classé en zone rouge.

Dans le 1^{er} degré, les enseignant.e.s et les directions d'école sont épuisé.e.s des déclarations incessantes, se contredisant les unes les autres, de notre Ministre et encore une fois enregistrent amèrement qu'à ses yeux, tester tou.te.s les enseignant.e.s, pourtant fonctionnaires d'État sous sa responsabilité, pourrait s'apparenter à du gâchis ! En réalité, les masques et le gel hydroalcoolique arrivés in extremis ou après la réouverture des écoles n'ont ni la quantité ni la qualité suffisante ; les lingettes désinfectantes virucides ne sont pas arrivées dans les écoles des communes du 93 ; la mise en place du protocole est problématique, du fait du partenariat étroit qui doit exister avec les municipalités. Les temps périscolaires interrogent aussi.

Nous veillerons donc dans les jours et les semaines à venir à ce que les règles sanitaires édictées soient appliquées strictement afin de protéger nos collègues, nos élèves et leurs familles. Comment les écoles vont-elles être réapprovisionnées particulièrement dans un contexte d'obligation du port du masque ? Nous serons attentif.ve.s aussi à ce que les collectivités territoriales et la hiérarchie de l'Éducation nationale prennent pleinement leurs responsabilités face aux éventuelles conséquences de l'épidémie.

Pour revenir à la situation spécifique de la direction d'école, certain.e.s circonscriptions demandent à chaque directeur.rice de remplir un tableau visant à recueillir chaque jour le nombre d'enseignant.e.s et d'élèves. Plus problématique, la position des collègues présentiel, distanciel, enseignant.e.s à risques, droit de retrait... Ce travail ne doit pas relever de la direction d'école.

Cette reprise, justifiée par une prétendue lutte contre les inégalités et le décrochage scolaires, se révèle particulièrement anxiogène à la fois pour les personnels et les parents d'élèves et totalement illusoire : nous constatons dans de nombreux sondages, et par comparaison entre les écoles, que des familles préfèrent ne pas remettre leurs enfants à l'école dans ces conditions sanitaires anxiogènes.

Il serait aussi bienvenu d'utiliser le temps présent pour mobiliser les équipes pédagogiques et éducatives sur la préparation de la rentrée de septembre.

Nous continuons à demander une enveloppe supplémentaire exceptionnelle pour notre département afin de prendre en compte la situation exceptionnelle et permettre des organisations favorisant la réussite de tous nos élèves, notamment avec des maîtres supplémentaires ainsi que la baisse des effectifs dans tous les niveaux de classe et la reconstitution des RASED qui vont être sur-sollicités.

Dans ce contexte très compliqué, M. le Recteur s'est adressé par courrier daté du 15 mai 2020 à tous les proviseur.e.s et principaux.ales de l'académie pour proposer l'intervention d'enseignant.e.s d'EPS dans les écoles du 1er degré afin d'encadrer des activités physiques dans le cadre du dispositif 2S2C.

Les difficultés engendrées démontrent l'impossibilité de mise en place d'un tel dispositif :

- les collègues ne connaissent pas les élèves ;
- ils.elles ne disposent d'aucunes installations sportives digne de ce nom ;
- il n'y a aucune assurance sur le cadre scolaire ou extra-scolaire de leur intervention ;
- il n'y a enfin aucun apprentissage poursuivi, ce qui de fait assimile, dans les conditions de crise sanitaires, l'EPS à une animation sociale récréative inconsistante.

Statutairement, ce sont les professeurs des écoles, les conseiller.e.s pédagogiques de circonscriptions ou les éducateur.rice.s territoriaux.ales (ETAPS) qui portent cette mission d'intervention. Pour rappel « *les professeurs d'EPS peuvent exercer une mission de conseiller auprès des maîtres* » au sein des écoles primaires (Décret n° 2007-1295 du 31 août 2007).

Il en va également de votre responsabilité, M. le Directeur académique, en tant que président du Conseil départemental de l'UNSS de Seine-Saint-Denis, car la direction nationale de l'UNSS a été chargée d'informer et de donner les directives aux directions régionales et départementales. Leur mission sera de faire le lien entre les clubs et les établissements. C'est, de notre point de vue, un changement inacceptable des missions de l'UNSS.

Les pratiques sportives extra-scolaires n'ont toujours pas repris. Il apparaît alors compliqué, même pour les clubs, de pouvoir intervenir dans les écoles comme le Ministre Jean-Michel Blanquer le propose. Chose encore plus improbable, lorsque l'on sait la menace inquiétante que fait peser l'épidémie sur la reprise, voire la survie du sport associatif. Les questions soulevées sont donc plus que sérieuses et ne relèvent pas de l'acceptation ou non des collègues d'EPS, comme le Recteur l'évoque par cette proposition de volontariat « encadré ». C'est aux acteur.rice.s concerné.e.s (collectivités, IEN, IPR, professeur.e.s des écoles, CPC et CPD) d'échanger et de décider des solutions à trouver pour permettre une ouverture qualitative de nos écoles.

Aussi, nous pensons que c'est en premier lieu dans leur collège et leur lycée, en tant que membres à part entière des équipes éducatives, et au côté de leurs collègues des autres disciplines, y compris dans la tâche fondamentale de professeur.e principal.e auprès des élèves décrocheur.euse.s ou en grande difficulté sociale, que les professeur.e.s d'EPS doivent et peuvent œuvrer à jouer leur rôle éducatif.

Nous attendons par ailleurs que soit rappelé que, dans le temps scolaire en collège comme en lycée, seul.e.s les enseignant.e.s d'EPS sont garant.e.s de la pratique des activités physiques sportives et artistiques des élèves. Les fédérations, les clubs et les associations ne peuvent à aucun titre participer à cet enseignement.

Dans le second degré, nous avons constaté une multiplication des initiatives locales sous formes d'injonctions plus ou moins assumées des directions d'établissement qui invitent d'ores et déjà nos collègues à préparer la reprise alors qu'ils.elles ne peuvent se voir imposer de prendre les transports en commun et que le travail à distance doit être privilégié, *a fortiori* lorsque les personnels en font expressément la demande (cf. courriel de M. le Recteur envoyé aux chef.fe.s d'établissement le 14 mai dernier, suite à notre intervention) : sondage auprès des personnels d'enseignement et d'éducation pour s'assurer de leur présence alors même que les établissements scolaires sont toujours officiellement fermés, convocation des équipes de vie scolaire alors même que les tâches qu'elles assurent pourraient l'être à distance, réunion des instances (CHS, CA) sur site alors que le BOEN du 14 mai dernier (fiche 2) spécifie les modalités d'un déroulement en télé/visioconférence, convocation des agent.e.s techniques sans en informer la collectivité de rattachement, commande de matériel de protection sanitaire sur les fonds propres des établissements alors que la sécurité sanitaire des personnels relève de la responsabilité de leurs employeurs et que la gratuité des masques pour l'ensemble de la population devrait être assurée...

Dans le même temps, les autorités académiques affichent une prudence de circonstance au sein des instances officielles mais cherchent en parallèle à anticiper la reprise alors même que l'ensemble des garanties sanitaires ne sont pas remplies. Ainsi, « *dans le cadre de son dialogue collectif et nécessaire avec le Conseil départemental* », la Direction académique de Seine-Saint-Denis (DSDEN 93) a demandé, dans une communication interne transmise aux chef.fe.s d'établissement du département, d'estimer quotidiennement la présence des personnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales (« *direction, administratifs, vie scolaire et enseignants* ») dès la semaine du 11 au 15 mai. Ainsi, nous avons dû intervenir à plusieurs reprises afin que soient clarifiées auprès des chef.fe.s d'établissement les consignes rectorales.

À ces injonctions locales encouragées par la cacophonie des discours ministériels, s'ajoutent les effets d'annonce du Président du Conseil départemental, Stéphane Troussel qui s'est prononcé sans concertation avec les acteur.rice.s du service public d'éducation pour une réouverture des collèges dans le département dès le 25 mai prochain au nom de la lutte contre les inégalités sociales et le décrochage scolaire.

Dans le même temps, des officines (des associations aux intérêts privés ou des *start-ups* appartenant à la filière prédatrice de l'*EdTech*) profitent de cette crise pour poursuivre leur entrisme au sein de l'Éducation nationale : c'est ainsi que l'association *Le Choix de l'école* a fourni des tablettes numériques dans une quarantaine de collèges sur les 130 que compte le département. Le Conseil départemental s'est défendu à plusieurs reprises de tout lien avec cette initiative d'une association aux intérêts privés (y compris lors du CDEN du 20 avril dernier) : c'est donc avec étonnement que nous avons découvert que la collectivité départementale avait choisi d'assurer le service après-vente d'une association aux intérêts privés qui a largement empiété sur l'une de ses prérogatives en matière d'éducation !

Bénéficiant d'un partenariat privilégié et des plus opaques avec l'académie de Créteil depuis la rentrée 2016, *Le Choix de l'école*, ex-*Teach for France*, sert d'avant-poste aux cercles d'influence néolibéraux dans les établissements scolaires publics. Les autorités académiques et ministérielles soutiennent sans réserve cette expérimentation et entretiennent leur connivence avec une officine de diffusion de l'idéologie de marché qui associe constamment les inégalités de réussite scolaire et la mise en cause du service public. Ce faisant, l'Éducation nationale cautionne une sélection des enseignant.e.s de l'école publique basée sur la reconnaissance d'aptitudes individuelles au détriment du recrutement par la voie du concours, s'inscrivant ainsi dans le sillon de la loi de transformation de la fonction publique ; par ailleurs, l'Éducation nationale accepte, par exemple, de confier l'accompagnement des contractuel.le.s issu.e.s de ce programme à des tuteur.rice.s qui sont choisi.e.s par l'association. Le projet du *Choix de l'école*, sous couvert d'un discours généreux en faveur des élèves des quartiers populaires, est donc en réalité une *opération* destinée à privatiser le recrutement et la formation des enseignant.e.s au sein d'un futur grand marché de l'éducation.

Nous ne sommes pas dupes du discours des pouvoirs publics sur l'accroissement des inégalités sociales. Nous ne sommes pas dupes des arrières-pensées politiques qui ont amené le gouvernement à décréter un « *état d'urgence sanitaire* », prolongé jusqu'au 10 juillet, qui se caractérise par l'attribution des pleins pouvoirs au gouvernement et précipite la destruction des services publics par la déréglementation, ouvrant la voie à une atomisation sociale généralisée doublée d'un accroissement des violences d'état.

En Seine-Saint-Denis, les moyens prévus pour les établissements à la rentrée 2020 seront largement insuffisants par rapport à l'augmentation du nombre d'élèves et ce seront de nouveau les publics les plus fragiles qui paieront le plus lourd tribut (élèves en situation de handicap, nouvellement arrivé.e.s en France ou décrocheur.euse.s). Nous sommes bien loin des objectifs annoncés en fanfare en octobre dernier d'un grand plan pour les services publics en Seine-Saint-Denis : où est donc passé le plan d'urgence censé rendre « *l'État plus fort en Seine-Saint-Denis* » ?

Nous sommes parfaitement conscient.e.s que cette crise sanitaire aggrave la crise sociale dans un département déjà fragilisé où l'État est défaillant. Nombreux.ses sont les élèves et leurs familles confronté.e.s à la précarité, à la misère : nous demandons que les fonds sociaux des établissements scolaires soient partout mis à contribution pour leur venir en aide, d'urgence. Nos collègues sont aussi impatient.e.s de retrouver les élèves qu'inquiet.e.s face au niveau de l'épidémie de COVID-19 en Seine-Saint-Denis et l'arrivée tardive d'un protocole impraticable en l'état actuel des moyens matériels et humains dont nous disposons, protocole qui ne tient pas compte par ailleurs de tous les risques spécifiques du département, notamment la question des transports publics, n'a fait qu'attiser leurs craintes.

Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'une reprise des personnels d'enseignement et d'éducation dans les établissements du second degré (hors accueil des enfants des personnels soignants dans les établissements là où il a lieu) n'est absolument pas envisageable dans le contexte actuel. Dans l'hypothèse où le département basculerait dans les prochaines semaines en zone verte, nous exigeons, dans chaque établissement, la réunion d'une CHS avant toute annonce officielle de reprise afin que celle-ci émette un avis sur le protocole de reprise proposé dans l'établissement qui ne peut déroger au protocole sanitaire défini nationalement, et élabore avec les représentant.e.s de tou.te.s les personnels un DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) ainsi que son bilan spécial COVID-19 ; nous exigeons également qu'un CA soit consulté sur les conditions de la reprise.

Enfin l'annonce d'une prime réservée aux enseignant.e.s volontaires dans les écoles et les établissements scolaires d'accueil durant la période de confinement ne répond pas aux attentes de la profession. Les enseignant.e.s et les directions d'école ont été surinvesti.e.s auprès des élèves depuis le 13 mars dernier, que ce soit sur la mise en place d'une continuité scolaire ou pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la résolution de la crise. C'est cette complémentarité et cette diversité qui doit être saluée. À ce titre la FSU 93 exige que les enseignant.e.s bénéficient de la revalorisation et du rattrapage salarial qui leur est dû, tout comme elle continue d'exiger un plan de développement pour les services publics en Seine-Saint-Denis.

Ce n'est pas l'agenda politique qui doit dicter la réouverture des établissements scolaires. Notre priorité absolue reste la santé des élèves et des personnels. La réponse de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales doit être sociale et humaine en améliorant dès maintenant le quotidien des élèves et en préparant un retour en septembre avec de meilleures conditions de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves. Pour ce qui concerne l'Éducation nationale, il doit y avoir immédiatement toutes les ouvertures de classes et créations de postes nécessaires. Nous ne rentrerons pas en septembre comme si rien ne s'était passé.

Nous vous remercions de votre attention.